



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Société 123dom

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

On entend par « 123dom » la SARL à capital variable 123dom dont le siège social est situé 86 rue Deleuvre 69004 Lyon. 123dom est une société de services à la personne qui propose aux particuliers des PRESTATIONS d'assistance, de conseil et de formation. On entend par « CLIENT » ou « VOUS » le particulier bénéficiaire des PRESTATIONS 123dom.

On entend par « PRESTATIONS » les services d'Assistance informatique et internet à domicile, de Cours particuliers à domicile et Soutien scolaire à domicile assurés par 123dom sur le lieu de résidence du CLIENT.

On entend par « PRODUITS » les offres commerciales 123dom mises à disposition du CLIENT pour régler les PRESTATIONS.

On entend par « PANNES », les problèmes de fonctionnement des équipements appartenant au CLIENT qui ne sont pas dus à un matériel défectueux pour quelques raisons que ce soient, et SEULEMENT ceux qui sont dû aux usages ou aux conséquences des usages volontaires ou involontaires de ces équipements par le CLIENT.

123dom® est une marque déposée de la société 123dom.

ARTICLE 2 - OBJET

123dom permet au CLIENT de bénéficier des PRESTATIONS sur son lieu de résidence.

123dom intervient sur demande expresse du CLIENT ; les parties ayant convenu au préalable de la réalisation des PRESTATIONS, d'une date, d'un horaire et d'un lieu de rendez-vous.

Si VOUS ou la personne chargée de vous représenter n'êtes pas présent sur votre lieu de résidence à la date et l'heure convenus, 123dom ne pourra assurer les PRESTATIONS. Le cas échéant 123dom sera dans l'obligation de vous facturer un minimum forfaitaire de 29 € TTC, non remboursable sous quelle que forme que ce soit et quelque soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.

ARTICLE 3 - CONTENU DES PRESTATIONS

Les PRESTATIONS 123dom sont destinées à assister, conseiller, informer, former le CLIENT ou toutes autres personnes du même foyer; à aider à l'installation, la configuration des équipements appartenant au CLIENT ; à aider à résoudre les PANNES de ces mêmes équipements. Les PRESTATIONS sont réalisées sur le lieu de résidence du CLIENT.

Le CLIENT se doit d'être à jour des licences d'exploitation des logiciels installés sur ses différents équipements et doit être à même de fournir tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs nécessaires à la réalisation des PRESTATIONS.

Limites des PRESTATIONS :

123dom ne pourra assurer ses PRESTATIONS, si l'environnement physique des équipements est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou distributeur et/ou fournisseur aux règles de sécurité ; si les équipements ont fait état d'une manipulation anormale (volontaire ou non) ayant modifié leur environnement physique ; en cas d'événement

accidentel, de force majeure ou d'une cause exonératoire limitant partiellement ou totalement l'accès des équipements pour lesquels le CLIENT a expressément demandé une prestation de 123dom notamment si les équipements sont inaccessibles pour quelque raison que ce soit, si les conditions d'alimentation électrique, téléphonique ou autres sont défectueuses ou s'il est impossible d'accéder au lieu de résidence du CLIENT.

123dom peut immédiatement cesser d'assurer ses PRESTATIONS, si de l'avis raisonnable de l'intervenant, les conditions de travail au lieu de résidence du CLIENT risquent de mettre sa sécurité en danger ou s'il VOUS suspecte d'avoir modifié vos équipements sans l'avoir préalablement averti, ou si VOUS ne possédez pas l'ensemble des licences d'utilisation pour les équipements ou logiciels en votre possession ou s'il doit intervenir sur des fichiers illicites. Le cas échéant, la PRESTATION sera entièrement due quel que soit le PRODUIT auquel le CLIENT aurait souscrit.

Le CLIENT reste responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le CLIENT prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles.

La responsabilité de 123dom en cas de perte totale ou partielle de données de quelque sorte que ce soit ne peut être engagée.

ARTICLE 4 - EXCLUSIONS

Les activités suivantes NE font PAS parties des PRESTATIONS 123dom :

Ventes, locations d'équipements
Réparation d'équipements de quelque sorte que ce soit
Remplacement de composants de quelque sorte que ce soit
Modification de l'intégrité physique des équipements
Câblage électrique ou téléphonique
Travaux de construction

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE 123DOM

123dom s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des PRESTATIONS définies à l'article 4 mentionné ci-dessus des présentes Conditions Générales.

Exonération de responsabilités :

Le CLIENT est informé que les PRESTATIONS 123dom, comme sa propre intervention entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel le CLIENT a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de 123dom.

De convention expresse entre les parties, 123dom n'est soumis, au titre des présentes qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

123dom intervient sur demande expresse du CLIENT, en aucun cas 123dom ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité ; à respecter les procédures d'utilisation des équipements



(logiciels, accessoires, périphériques, consommables...) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.

Le CLIENT s'engage à tenir à disposition l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD Rom, disquette, DVD Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs et à tenter de reconstituer l'historique de l'apparition de la PANNE. Le CLIENT est informé que l'ensemble des frais, quels qu'ils soient, afférents à l'exécution des PRESTATIONS 123dom et notamment les frais d'électricité, de connexion à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par 123dom restent à sa charge. En aucun cas, le CLIENT ne pourra en demander le remboursement total ou partiel sous quelque forme que ce soit.

Le CLIENT se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés d'un avis raisonnable par l'intervenant comme gênant pour assurer les PRESTATIONS.

ARTICLE 7 - TARIFS

Les tarifs des PRESTATIONS s'entendent en euros toutes taxes comprises.

Les tarifs sont communiqués au CLIENT lors de la prise du rendez-vous et validé d'un commun accord entre le CLIENT et 123dom.

Les tarifs communiqués au CLIENT sont ceux en vigueur à la date de la prise du rendez-vous.

Toutes PRESTATIONS effectuées sur le lieu de résidence du CLIENT donne lieu à une facturation minimale d'une heure et ce quelle que soit la durée de la PRESTATION. Au delà d'une (1) heure, la durée réelle sera facturé par quart d'heure. Tout quart d'heure commencé est dû.

ARTICLE 7 BIS - FISCALITE

123dom est une société de services à la personne agréée par l'Etat. Cet agrément permet au CLIENT ayant réglé une PRESTATION de bénéficier de 50% de réduction d'impôt des sommes engagées dans la limite de 15 000 € annuels (12 000 € plus 1 500 € par enfant dans la limite de deux enfants). Concernant les prestations d'Assistance informatique et internet à domicile, le plafond des sommes engagées est limité à 1000 euros par foyer. Ces informations sont données sous réserve de modification de la législation en vigueur.

ARTICLE 8 - REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le taux horaire à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le CLIENT et 123dom et qui est mentionné sur la Fiche d'Intervention qui sera remis au CLIENT à l'issue de la PRESTATION effectué par 123dom.

Le règlement par le CLIENT est fait en globalité immédiatement après la fin de la PRESTATION directement à l'Intervenant par l'un des moyens de paiement accepté par 123dom:

Chèque bancaire ou postal exclusivement à l'ordre de 123dom

Chèque Emploi Services Universel (CESU) de l'un des émetteurs agréés

Concernant le règlement par Chèque Emploi Services Universel, aucun rendu de monnaie ne sera possible conformément à la législation en vigueur. Le CLIENT pourra cependant régler une partie des sommes dues avec l'un de ces moyens de paiement et compléter

avec un Chèque bancaire ou postal.

La facture sera envoyée au CLIENT dans un délai maximum de 5 jours ouvrés après l'issue de la PRESTATION.

Bien que le taux horaire des PRESTATIONS ait été validé d'un commun accord entre le CLIENT et 123dom, le CLIENT a toute liberté pour refuser le commencement de la PRESTATION. Le cas échéant 123dom sera dans l'obligation de VOUS facturer un minimum forfaitaire de 29 € TTC, non remboursable sous quelque forme que ce soit et quelque soit le PRODUIT auquel vous auriez souscrit.

123dom s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la PRESTATION à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la PRESTATION. Le cas échéant, 123dom sera dans l'obligation de VOUS facturer la durée déjà réalisée de la PRESTATION au taux horaire prévu et avec un minimum de 1 heure de PRESTATION.

Les tarifs des PRESTATIONS et des PRODUITS sont modifiables sans préavis.

ARTICLE 9 - PENALITES

En cas de retard de paiement, le CLIENT se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6 du code de commerce.

ARTICLE 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de 123dom – 86 rue Deleuvre 69004 Lyon.

Le CLIENT autorise 123dom à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales et/ou communiquer à d'autres entreprises les données le concernant.

A défaut, le Client notifiera 123dom de son refus de voir ses données utilisées et/ou communiquées, par courrier recommandé avec accusé de réception précisant ses coordonnées (identité de la personne physique concernée, adresse, numéro de Client). Sauf indication contraire, il est entendu que 123dom pourra faire état de la référence du CLIENT à titre de référence commerciale, étant entendu que celle-ci se limite à l'énumération du prénom du CLIENT et de la première lettre du nom du CLIENT.

ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE

De convention expresse, le présent contrat sera gouverné par le Droit français.

Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétées comme limitant les droits statutaires du CLIENT et rien ne limite les droits statutaires du CLIENT en tant que consommateur.

ARTICLE 12 - TRIBUNAL COMPETENT

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de Commerce de Lyon.